

M. Langdon: C'est un accord qui n'atteint pas les objectifs visés. On n'a pas atteint les objectifs les plus fondamentaux. Si l'on avait atteint, disons, 90 p. 100 d'une série d'objectifs fixés au début des négociations, nous pourrions peut-être dire qu'il y a eu quelques ratés, mais que dans l'ensemble les responsables s'en sont assez bien tirés.

Avec la tendance à l'hyperbole et à l'exagération qui le caractérise, le gouvernement, s'était fixé au début des négociations deux objectifs primordiaux. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'avait dit à la Chambre: Il fallait obtenir d'être exemptés des mesures compensatoires et antidumping, et il fallait que les deux pays s'entendent sur une codification des subventions. Si nous avions réussi sur ces deux plans, nous aurions fait en sorte que les entreprises canadiennes aient un accès équitable au marché américain. La triste réalité est que le gouvernement a si lamentablement échoué sur ces deux plans qu'au lieu de convaincre par la logique et le raisonnement, il doit carrément faire de la propagande pour essayer de fourguer les avantages de cet Accord. Comme le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) le disait en 1980, la publicité sert à dissimuler la vérité. Voilà à quoi sert la publicité que le gouvernement actuel fait paraître dans les journaux et diffuser à la radio depuis quelques semaines. Force nous est de constater que nous avons en main un accord qui est très loin de réaliser les deux objectifs fondamentaux que le gouvernement s'était fixés au départ.

En outre, le gouvernement, non content de n'avoir pas réussi à atteindre ses objectifs, a fait des concessions d'une immense portée, mais nous en parlerons plus tard. Pour le moment, je pense que ces amendements détruiraient une fois pour toutes le mythe selon lequel nous aurions obtenu des résultats tangibles avec ce mécanisme de règlement des différends en ce qui concerne les droits compensateurs et les mesures antidumping; ces amendements insuffleraient un peu de vérité dans ce projet de loi, au lieu de nous contenter des dispositions actuelles et de prétendre y voir un avantage quelconque pour nous.

Les dispositions du chapitre 19 montrent clairement que nous ne sommes pas exemptés des droits compensateurs et antidumping. C'est évident pour les éleveurs de porcs de ma circonscription qui paient toujours un droit compensateur. Également pour les machinistes de ma circonscription qui ont dû se rendre à Washington pour lutter contre l'imposition d'un droit compensateur sans l'aide de leur gouvernement.

M. McDermid. Ce n'est pas vrai.

M. Langdon. C'est la stricte vérité. C'est exactement ce qu'ont dû faire les fabricants de moules du Canada. Ils ne sont pas en meilleure posture maintenant qu'ils l'étaient avant que l'on ne concocte cet Accord qui n'est rien d'autre qu'un exercice de relations publiques.

Je crois que la Chambre devrait statuer sur ce Tribunal d'arbitrage. Il est vrai qu'il pourrait réduire les délais nécessaires pour entendre les appels, mais il pourrait tout aussi bien les prolonger compte tenu des dispositions supplémentaires qu'il comporte en matière de contestation judiciaire. Il se peut aussi

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

que les tribunaux américains décident que rien dans la constitution américaine n'empêche une société américaine d'interjeter appel d'une décision de ce Tribunal d'arbitrage auprès d'un Tribunal de son pays.

Le président suppléant (M. Taylor): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député d'Edmonton-Sud a la parole.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'habitude, on permet aux intervenants de conclure en une phrase. Je crois que nous devrions logiquement suivre ce précédent qui a toujours été respecté par le gouvernement et l'opposition au cours de ce débat.

Le président suppléant (M. Taylor): On peut difficilement dire qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement. J'ai bien indiqué au député qu'il lui restait encore une minute. Le député d'Edmonton-Sud a la parole.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je vous comprends parce que je croyais, moi aussi, que le député avait terminé sa péroraison.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de certaines des questions soulevées durant ce débat, particulièrement des difficultés exposées par certains députés qui ne cherchent qu'à semer la peur en racontant des inventions de toutes sortes au sujet du libre-échange. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a fait allusion à la mythologie il y a quelques instants. Ses interventions me font penser aux cartographes du XV^e siècle qui, lorsqu'ils n'étaient pas certains de ce qu'ils contenaient la *terra incognita*, se contentaient d'écrire «Ici, il y a des dragons.» Je crois que c'est ce qui se passe ce soir. Personne n'avait encore pensé à dire qu'il serait inconstitutionnel de faire relever l'Accord de libre-échange du Tribunal. Je félicite le député de sa grande créativité, mais nous savons tous que nous avons maintenant beaucoup de ressources efficaces à notre disposition sur le plan de l'arbitrage. Il existe des règles de droit en matière d'antidumping et de droits compensateurs dans les deux pays et elles sont très semblables. Elles ne sont pas absolument identiques, mais presque.

● (1840)

Au cours des quelques dernières années, le Canada s'est opposé au fait que, souvent, le processus était volontairement retardé aux États-Unis, ce qui empêchait l'exécution des décisions. L'Accord de libre-échange et sa mesure afférente contribueront à régler ce problème, car les décisions relatives aux appels seront rendues sans tarder par un groupe spécial composé d'un représentant du Canada, d'un représentant des États-Unis et d'un président neutre.

M. Langdon: Deux représentants de chaque pays.

M. Edwards: Oui, le député a raison. Je le remercie de m'avoir corrigé. C'est bien deux représentants de chaque pays et un président neutre. Je pensais surtout à l'équilibre. Deux de chaque côté, c'est tout aussi équilibré qu'un de chaque côté. Je remercie le député de son aide.